Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 1^{er} décembre 2014 à 19 h au 6445, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;

Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;

Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;

Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;

Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola, se joint au groupe à 19 h 15 et quitte son siège à 20 h 35.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;

Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;

Gilles Bergeron, directeur de la culture, sports, loisirs et développement social;

Pierre Boutin, directeur des travaux publics;

Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et services aux entreprises;

Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA14 170414

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en ajoutant les dossiers suivants :

- 65.05 Motion de félicitations au Club de football « Carabins » de l'Université de Montréal pour leur victoire à la Coupe Vanier.
- 65.06 Motion pour demander au ministère de l'Éducation de ne pas transférer le territoire de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à une autre commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	ADOPTÉ	ΕÀL	'UNAN	IIMITÉ
-----------------------	--------	-----	-------	--------

10.02



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

• Russell Copeman

Mentionne que l'arrondissement a émis un communiqué de presse confirmant que, pour des raisons de sécurité publique, les services devront abattre des arbres infestés par l'agrile du frêne et que ceux-ci seront remplacés par de nouvelles plantations. Il annonce également que l'arrondissement compte modifier le règlement de manière à permettre aux citoyens qui le souhaitent, de défrayer les coûts pour le traitement des arbres situés sur le domaine public, face à leur propriété.

En lien avec la déclaration du ministre Bolduc sur la possibilité de transférer les écoles de l'arrondissement à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, explique avoir communiqué avec Mme Kathleen Weil et M. Pierre Arcand, députés de Notre-Dame-de-Grâce et de Mont-Royal, ainsi qu'avec M. Yves Bolduc, ministre de l'Éducation afin de discuter des préoccupations des citoyens et confirme qu'une motion sera présentée à cet effet lors de la présente séance.

Indique qu'en raison d'une grève des cols blancs, plusieurs installations seront fermées le 2 décembre 2014, notamment les bibliothèques, les arénas, le bureau Accès Montréal ainsi que le bureau des permis et inspections.

Magda Popeanu

Propose de garder une minute de silence en mémoire des victimes de la tragédie de la Polytechnique. Elle rappelle que Montréal a proclamé le 6 décembre Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Peter McQueen

Dépose un document sur les résultats d'un sondage auprès des usagers de la ligne d'autobus 105 et indique que la STM prend au sérieux les conclusions.

Dépose un article du journal *The Star* concernant une déclaration du maire de Toronto sur les services d'autobus.

En lien avec la CSDM, apprécie l'intervention du maire Copeman dans le dossier et indique qu'une motion sera présentée lors de la présente séance afin de demander au gouvernement de maintenir les écoles de l'arrondissement au sein de cette commission scolaire.



Marvin Rotrand

Rappelle les dossiers qu'il a présenté au conseil municipal, notamment une motion pour demander au gouvernement du Québec d'introduire l'utilisation de cigarettes électroniques dans la législation, et afin que le Québec se dote des mêmes règles que les États-Unis concernant l'indication des informations nutritionnelles dans les chaînes de restauration rapide.

A proposé au gouvernement du Québec, inspiré par ce qui se fait dans la ville de Berkeley, d'adopter une taxe sur les boissons gazeuses et énergétiques dans le but de réduire la surconsommation de ces produits qui causent plusieurs problèmes de santé et a invité les entreprises à réduire le nombre de calories dans leurs produits.

Annonce deux mesures de la STM : la création d'une nouvelle navette de Lionel-Groulx vers le nouveau CUSM qui sera adaptée aux personnes à mobilité réduite ainsi que l'ajout de départs pour la ligne d'autobus 105.

Accueille favorablement l'arrivée de M. Bergeron au sein du comité exécutif de la Ville.

Lionel Perez

Rappelle que le budget de fonctionnement a été présenté la semaine dernière et fait état des points saillants : la réduction du budget de 0,3 % soit 13 M\$, la réduction de la main-d'œuvre équivalant à 410 postes personnes/année. À titre de responsable des infrastructures, annonce que le budget pour la réparation des nids-de-poule a doublé.

Jeremy Searle

Déplore le fait que plusieurs personnes sont des sans-abri et que cela est socialement inacceptable.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

• Yves Mercier

En lien avec le mandat donné au directeur d'arrondissement par le maire de préparer un rapport et un plan quinquennal sur l'accessibilité universelle, demande l'échéancier et si le rapport sera rendu public avant son adoption par le conseil.

- M. Copeman indique ne pas avoir établi de date fixe et que les documents sont rendus publics quelques jours avant le conseil d'arrondissement. Il voit d'un bon œil la consultation du rapport par certains groupes avant son adoption.
- M. Plante précise que le plan pourrait être réalisé d'ici la mi-mars 2015.
- Françoise Taub

Déplore l'inaccessibilité de plusieurs édifices municipaux pour les personnes à mobilité réduite, notamment le Centre sportif Côte-des-Neiges.

• M. Copeman explique qu'il existe un programme subventionnant les travaux d'accessibilité des édifices de l'arrondissement. Les nouvelles constructions seront entièrement accessibles. L'arrondissement fera le suivi auprès de la citoyenne concernant l'avancement des travaux au Centre sportif Côte-des-Neiges.



Samuel Kardash

Remercie les planchistes s'étant présentés ce soir et rappelle l'importance de remettre en état le parc de planches à roulettes Benny. Il souhaite également que le conseil étudie la possibilité de créer un centre de skate intérieur.

- M. Rotrand indique que l'arrondissement souhaite que la population soit active et soutient sa demande mais rappelle que ce dernier devait revenir avec une proposition de projet incluant des plans.
- M. Copeman indique qu'il pourra le rencontrer lorsqu'il sera prêt.
- M. Searle apprécie l'effort de M. Kardash.

Le fils de M. Kardash demande qu'un terrain de basketball et un terrain de volleyball extérieurs soient aménagés dans le parc.

• M. McQueen indique que l'arrondissement a évalué la possibilité d'installer un terrain de volleyball extérieur dans le parc Notre-Dame-de-Grâce mais que cela n'est pas possible et appuie sa demande pour le parc Benny.

Paul Paquet

Lit et **dépose un document** dans lequel il demande au conseil d'arrondissement un appui fort pour le maintien des écoles de Notre-Dame-de-Grâce à la CSDM et explique les principales raisons de sa demande.

- M. Copeman réitère sa préoccupation et rappelle qu'une motion sera présentée lors de la présente séance.
- M. Rotrand rappelle que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois est la 2º plus importante et qu'elle comprend plusieurs arrondissements à l'est de Notre-Dame-de-Grâce, notamment Outremont et Verdun, ainsi que la Ville de Mont-Royal.
- M. Searle appuie la demande du citoyen.

Khadija Benbouhia

Déplore une problématique de salubrité des logements et de chauffage.

- M. Copeman explique que si l'arrondissement constate des non-conformités, l'arrondissement transmet un avis au propriétaire et lui donne un délai pour remédier à la situation. Un employé communiquera avec la citoyenne pour son dossier.
- M. Perez rappelle que depuis 2 ans, l'arrondissement a mis en place un système de suivi des inspections.

• Ricardo Ribaya

Se plaint qu'un voisin nourrit les animaux et que ceux-ci causent des dommages à sa propriété et soulève une problématique de sécurité. Il souligne également un problématique de vandalisme dans son secteur.

• M. Rotrand explique que l'arrondissement étudiera la problématique et communiquera avec le citoyen. En ce qui concerne la problématique de vandalisme, il indique que le SPVM prend note de sa requête.

Réjeanne Beaudin

Souligne une problématique de sécurité à l'intersection du boulevard Cavendish et de la rue Saint-Jacques.

- M. Copeman indique que l'arrondissement étudiera la possibilité d'améliorer la sécurité des piétons à cette intersection.
- M. McQueen est d'accord à ce que l'arrondissement allonge le délai pour permettre aux piétons de traverser de façon sécuritaire.
- M. Searle explique que les services analysent actuellement les moyens d'améliorer la sécurité à cette intersection.



Lee Lozoff

Déplore une problématique de sécurité des piétons en raison de la configuration des intersections Mountain Sights et Buchan et Mountain Sights et Paré. Il demande des explications sur l'appel d'offres en cours sur l'étude environnementale.

- M. Rotrand indique la Ville centre a prévu le réaménagement complet de ces deux intersections. Il donne le détail de l'appel d'offres en cours.
- M. Copeman ajoute qu'un budget est prévu en 2015 pour le réaménagement du secteur de l'avenue Mountain Sights et des rues Buchan et Paré afin de le rendre plus convivial pour les piétons.

Suspension de la séance à 20 heures à la demande de monsieur le maire Russsell Copeman.

Reprise de la séance à 20 heures 15.

À titre de président de la séance, monsieur le maire Russell Copeman demande à monsieur Jeremy Searle de quitter son siège, parce qu'il considère que son manque de décorum trouble l'ordre de la séance.

Suspension de la séance à 20 heures 20 à la demande de monsieur le maire Russsell Copeman.

Reprise de la séance à 20 heures 35 en l'absence de monsieur Jeremy Searle qui a quitté son siège.

Claude Ducrot

À titre de résident de l'avenue Marcil, demande à ce que l'arrondissement implante une zone de SRRR.

• M. McQueen indique que les panneaux pour la zone de SRRR devraient être installés au cours des prochaines semaines. L'arrondissement souhaite accélérer le traitement des demandes de SRRR.

Annette Rudy

À titre de membre du conseil d'administration du *NDG Senior Citizens' Council*, indique qu'une pétition a été signée par près de 1 000 personnes pour augmenter le service sur la ligne 105.

- M. Copeman rappelle que le conseil d'arrondissement a adopté deux motions demandant l'augmentation du service sur la 105 et d'autres lignes notamment en raison de l'impact des travaux effectués à l'échangeur Turcot sur l'achalandage. Il a transmis ces motions à M. Poëti, ministre des Transports.
- M. Rotrand explique que Mobilité Montréal a déjà prévu des fonds supplémentaires pour pallier les problématiques liées à la réfection de l'échangeur Turcot, notamment sur les lignes d'autobus 420 et 90. Dans quelques mois, il y aura une augmentation de service sur la ligne 105 qui s'ajouteront aux quatre départs supplémentaires déjà mis en place.
- M. McQueen rappelle que les résidents du secteur de Notre-Dame-de-Grâce, particulièrement dans l'ouest de l'arrondissement, dépendent du service d'autobus, lequel doit être amélioré.



André Cardinal

Croit qu'il faut demander au gouvernement davantage d'argent pour financer le transport en commun dans les grandes villes.

- M. Rotrand rappelle son intervention à cet effet lors du dernier conseil municipal ainsi que la part financée actuellement par le gouvernement du Québec comparativement à celle passée.
- M. McQueen soutient la demande de M. Cardinal et rappelle avoir écrit à M. Poëti pour lui faire part des désagréments occasionnés par les travaux de l'échangeur Turcot.

Paul Shay

En lien avec l'évaluation par une commission du règlement municipal selon lequel les citoyens sont responsables des conduites reliant leur propriété aux conduites principales, demande l'échéancier pour le dépôt du rapport ainsi que la possibilité de participer aux discussions.

- M. Copeman explique qu'il fera un suivi auprès du président du comité exécutif et du responsable de cette commission. Le citoyen pourrait participer aux discussions si la commission décide de tenir une rencontre publique.
- M. Rotrand indique qu'il peut écrire au bureau des commissions afin de lui soumettre son point.
- M. Perez suggère qu'il communique avec le président de la commission.

Gerald Kreaden

Demande l'échéancier pour la complétion des travaux visant la mise aux normes des feux de circulation afin de sécuriser la traverse située à l'intersection du boulevard Cavendish et de l'avenue de Monkland. Il propose que des licences pour les vélos soient implantées de manière à financer l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables.

- M. Plante confirme que ces travaux sont planifiés, mais que la Ville centre a pris du retard. Il est probable que cela soit réalisé l'année prochaine. Il s'agit d'une préoccupation puisque la bibliothèque doit ouvrir l'année prochaine.
- M. Rotrand rappelle que l'arrondissement encourage les déplacements à vélo, mais également le comportement responsable des cyclistes.

• Jacques Duberger

Remercie MM. McQueen et Plante pour l'attention et la solution préconisée pour les problématiques de stationnement sur l'avenue Marcil et demande le nombre de places SRRR ainsi que l'échéancier pour leur implantation.

- M. Copeman rappelle avoir demandé à M. Plante d'alléger le processus d'implantation des zones de SRRR.
- M. Plante précise que 19 places seront ajoutées avant les fêtes. Les citoyens seront informés de l'implantation de la zone de SRRR ainsi que de la marche à suivre pour se procurer la vignette.
- Mme Popeanu aimerait que l'administration fournisse les critères déterminant le nombre de places.

Vicky Scheid

À titre de membres de l'Association des cyclistes et piétons de NDG, remercie les élus de leur décision de poursuivre le service Bixi ainsi que pour les réparations réalisées sur la piste cyclable De Maisonneuve. Elle demande si l'arrondissement envisage certaines protections pour cette piste cyclable (bornes de protection, marquage).

• M. Plante mentionne que l'arrondissement trouvera le moyen de baliser davantage la piste cyclable avant l'hiver, celle-ci demeurant ouverte pendant la saison hivernale.



Alice Isaac

À titre de membre du conseil d'administration de la Coopérative d'habitation Fleur de l'île, mentionne la déception des membres à la suite de la nouvelle de ne pas réaliser le parc sur le terrain des concessionnaires et réitère le besoin d'un parc dans ce secteur ainsi que la fermeture de l'avenue Victoria.

- M. Copeman explique qu'aucun changement quant au plan initial de développement n'est prévu. Il rappelle les étapes à réaliser pour la création d'un parc. Toutefois, il confirme que la fermeture complète de l'avenue Victoria est contestée par les services d'urgence. Il s'engage à ce que l'avenue Victoria ne soit plus un chemin de transit pour aller rejoindre le boulevard Décarie.
- M. Rotrand explique que le conseil municipal a statué que le Triangle doit être transformé en une zone résidentielle et que des aménagements en ce sens seront réalisés.
- Mme Popeanu déplore le fait que la réserve foncière n'a pas été déposée avant.
- M. Rotrand indique avoir voté en faveur de la réserve foncière et du plan de développement pour ce secteur. L'arrondissement a l'intention d'aménager un parc dans le secteur pour répondre aux besoins de la population.
- Mme Popeanu rappelle que M. Rotrand a voté contre la motion de Projet Montréal qui demandait de trouver une solution pour l'expropriation des deux concessionnaires. Selon elle, la réserve foncière aurait dû être déposée avant que les unités de logement soient vendues.
- Ionna Avanitis

Rappelle que Montréal fêtera son 375° anniversaire en 2017 et que la Société des célébrations du 375° anniversaire de Montréal a lancé un appel pour recevoir les idées de projet des citoyens et municipalités concernées.

Lora Milusheva

À titre d'organisatrice communautaire du Conseil communautaire de Notre-Damede-Grâce, demande à ce que le service soit augmenté sur la ligne 105 dans les deux sens.

- M. Rotrand rappelle que la ligne d'autobus en direction est, aux heures de pointe le matin, fait partie du programme 10 minutes et moins, mais qu'à l'heure de pointe du soir, cet horaire est aménagé pour la ligne d'autobus allant vers l'ouest.
- M. McQueen explique que la ligne 105 est très achalandée dans les deux directions et qu'il amènera la problématique soulevée par la citoyenne à l'assemblée de la STM.
- Michael Shafter

Souhaite que les véhicules d'urgence réduisent leur vitesse dans les secteurs peuplés comme celui de l'arrondissement afin d'éviter les accidents et demande à ce que les formulaires aux postes de police, bureau Accès Montréal, agences sociales soient bilingues.

• M. Perez explique que plusieurs éléments doivent être pris en compte dans le cas du décès de l'enfant de 4 ans impliquant un véhicule de la SQ et qu'il n'est pas prêt à déposer une motion sur ce sujet actuellement. En ce qui concerne le bilinguisme, il croit que la plus grande accessibilité est souhaitable.

• Marie-Hélène Bérubé

En lien avec le développement du secteur du Triangle, souhaite obtenir davantage d'aide de la part des élus. Elle rappelle que sur les 93 M\$ votés aux PTI passés, seuls 2,2 M\$ ont été dépensés et demande où sera dépensé l'argent prévu pour 2015. Elle demande des précisions sur la réserve foncière.

• M. Copeman explique que M. Desrochers est responsable au comité exécutif des grands projets notamment du secteur Namur–Jean-Talon. Pour le PTI 2015, 14 M\$ est prévu pour des travaux d'infrastructure et de surface et des sommes sont réservées pour l'acquisition des terrains pour le parc. En ce qui concerne la réserve foncière, celle-ci est bonne pour 2 ans et est renouvelable une fois donc possiblement jusqu'à janvier 2018.



Karen Urtnowski

Croit que le transport public est la clé dans le secteur de Notre-Dame-de-Grâce et demande comment le conseil perçoit son rôle dans les défis liés au transit sur le territoire de l'arrondissement.

- M. Copeman explique que l'arrondissement travaille avec les diverses instances pour améliorer la circulation ainsi que le transport public. Il rappelle entre autre que l'implantation de la voie réservée sur Sherbrooke a amélioré le transit dans l'arrondissement, et ce, malgré l'opposition de certains commerces et citoyens.
- M. Rotrand rappelle que l'objectif de la STM est d'aménager 375 km de voies réservées pour les autobus et qu'actuellement, celles-ci s'élèvent à 200 km. Le plan de la STM est toujours d'agrandir le terminal Elmhurst et d'allouer des autobus articulés sur Sherbrooke.
- M. McQueen rappelle que toutes les lignes d'autobus sont importantes pour le secteur de Notre-Dame-de-Grâce.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

• Peter McQueen

Demande à ce que l'implantation des mesures d'apaisement de la circulation soit accélérée dans son district de manière à ce que les rues non touchées ne soient pas pénalisées par une augmentation de trafic.

• M. Copeman rappelle que la capacité budgétaire est limitée et que les décisions budgétaires sont prises collectivement par les élus.

Magda Popeanu

Dépose une lettre reçue des parents de l'école Marie-de-France demandant à ce qu'une zone scolaire soit implantée face à leur installation, sur l'avenue Victoria, ainsi que des saillies de trottoirs aux intersections des avenues Dornal et Victoria, ainsi que la rue Fulton et l'avenue Victoria.

M. Copeman demande à M. Plante de faire le suivi.

Dépose une motion votée en septembre 2013 au conseil municipal, portant sur une Déclaration faisant du chemin de la Côte-des-Neiges un chemin patrimonial reconnu à l'occasion du 375° anniversaire de Montréal et demande à M. Plante un suivi.

Dépose une recommandation adoptée par le conseil municipal en octobre 2014 portant sur un contrat de services professionnels pour l'aménagement des parcours découverte du mont Royal et souhaite que le chemin de la Côte-des-Neiges soit intégré à ce parcours.

Souhaite savoir de quelle façon l'arrondissement assure la coordination du projet de réfection du chemin de la Côte-des-Neiges et des deux projets précédemment cités.

• M. Plante explique qu'un fonctionnaire à l'arrondissement travaille sur la révision de l'affichage dans le secteur de Côte-des-Neiges ainsi que sur le projet d'aménagement des parcours découverte du mont Royal. L'arrondissement fait également le lien avec la Ville centre pour les travaux d'aménagement du chemin de la Côte-des-Neiges. Il précise qu'on ne peut pas modifier ce qui est prévu pour l'an prochain puisque les plans ont déjà été réalisés.

Mme Popeanu a une inquiétude puisqu'elle souhaite que ce réaménagement marque le secteur. Elle serait rassurée qu'un employé soit nommé responsable pour coordonner les trois projets.

• M. Plante explique que le réaménagement de l'intersection des chemins Queen-Mary et de la Côte-des-Neiges est au cœur de la métamorphose de Côte-des-Neiges.



Marvin Rotrand

Rapporte que certains citoyens lui ont mentionné une problématique quant à certains trottoirs dans le secteur du Triangle.

• M. Plante explique que la sécurisation des trottoirs avec des travaux temporaires sera réalisée sous peu.

Demande au maire de préciser le rôle de M. Bergeron, auparavant chef de Projet Montréal, au sein du comité exécutif de la Ville.

- M. Copeman explique que M. Bergeron siège actuellement comme conseiller indépendant. Actuellement, il est observateur au comité exécutif sans droit de vote, en attente d'une modification législative à la Charte de la Ville de Montréal afin de lui permettre de siéger officiellement.
- Mme Popeanu questionne la bonne foi de M. Rotrand et comprend les bonnes intentions du conseiller Bergeron.

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose deux résolutions adoptées le 4 novembre 2014 par le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur les sujets suivants :

- réel accès à la justice à la Régie du logement (CA14 22 0458).
- appui aux centres locaux de développement (CLD) (CA14 22 0459).

RÉSOLUTION CA14 170416

ADHÉSION - POLITIQUE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'adhérer à la *Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal* ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012–2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.01 1140794040

RÉSOLUTION CA14 170417

APPROBATION DES CRITÈRES DE L'APPEL PUBLIC DE PROPOSITIONS - 3465, AVENUE BENNY (BIBLIOTHÈQUE BENNY)



Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'approuver les critères de l'appel public de propositions relatif à l'édifice situé au 3465, avenue Benny (bibliothèque Benny) et autoriser le lancement de cet appel public de propositions.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1140794043

RÉSOLUTION CA14 170418

CONTRAT - MERCEDES-BENZ RIVE-SUD - CAMION-FOURGON UTILITAIRE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Mercedes-Benz Rive-Sud, le contrat pour la fourniture d'un camion fourgon utilitaire, modèle Sprinter 3500 année 2015, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 14-13855 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 51 912,40 \$, plus les taxes, pour un total de 53 838,71 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1140896022

RÉSOLUTION CA14 170419

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 5 ORGANISMES

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à cinq organismes totalisant la somme de 3 250 \$.



Organisme	Justification	Montant et Donateur
Résidence Montclair	Pour la campagne annuelle Gift from the Heart.	Total : 250 \$
	one nom une riodia.	Magda Popeanu : 250 \$
Conseil communautaire NDG	Pour le souper de Noël de	Total : 800 \$
	l'organisme.	Magda Popeanu : 800 \$
Les Optimistes de la Résidence	Pour soutenir les activités	Total : 1 000 \$
	spéciales du Temps des Fêtes pour les résidents.	Magda Popeanu : 1 000 \$
Hatzoloh Sauvetage	Pour soutenir les services	Total : 500 \$
Montréal	offerts comme premier répondant pour certaines communautés juives de notre arrondissement.	Lionel Perez : 500 \$
Fondation du D ^r Julien	Don pour la Guignolée du 13 décembre 2014.	Total : 700 \$
	13 decembre 2014.	Magda Popeanu : 700 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

De modifier les contributions financières selon la disposition des fonds et de la façon suivante :

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Hatzoloh Sauvetage Montréal	Pour soutenir les services offerts comme premier répondant pour certaines communautés juives de	Total: 542 \$ Lionel Perez: 500 \$ Marvin Rotrand: 42 \$
Fondation du D ^r Julien	notre arrondissement. Don pour la Guignolée du	Total : 974 \$
	13 décembre 2014.	Magda Popeanu : 700 \$ Lionel Perez : 233 \$ Marvin Rotrand : 41 \$

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.03 1145265071

RÉSOLUTION CA14 170420

CONTRAT - CARDIN RAMIREZ JULIEN ARCHITECTES - CENTRE COMMUNAUTAIRE NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver un projet de convention par lequel la firme Cardin Ramirez Julien architectes, ayant obtenu le plus haut pointage, s'engage à fournir à l'arrondissement les services professionnels requis pour la mise à niveau des vides sanitaires au Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro CDN-NDG-14-AOI-DAI-030, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

D'autoriser une dépense à cette fin de 74 175 \$, plus les taxes, pour un total de 85 282,71 \$, comprenant les contingences au montant de 7 243,43 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 5 748,75 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1143942006

RÉSOLUTION CA14 170421

DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONSTRUCTION PIRAVIC INC. - PARC JEAN-BRILLANT

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser une dépense additionnelle de 38 640,40 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'aire de jeux des 5 à 12 ans, des sentiers, de la placette et des aménagements paysagers au parc Jean-Brillant, dans le cadre du contrat accordé à Construction Piravic inc., pour des travaux additionnels (résolution CA14 170307) majorant ainsi le montant du contrat de 340 447,53 \$ à 379 087,93\$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1145896007

MITTALES DU MAJER

ENTENTE - TRANSVRAC-MONTRÉAL-LAVAL INC. - TRANSPORT DE LA NEIGE ET DE LA GLACE 2014-2015

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la signature d'une entente avec le courtage TRANSVRAC-Montréal-Laval inc. pour le transport de la neige et de la glace lors des opérations de chargement sur le territoire T-71 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour la saison hivernale 2014-2015, entente numéro CDN-NDG-14-GG-BT-031.

D'autoriser à cette fin une dépense approximative de 618 932,84 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais et accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1144644007

RÉSOLUTION CA14 170423

MODIFICATIONS - 3 PROJETS (VILLE-MESS 2013-2015)

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver la modification de trois projets soutenus dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fond québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-15).

D'approuver le remboursement du montant non utilisée d'une contribution de 10 000 \$ au Relais Côte-des-Neiges pour ses activités non réalisées en lien avec le projet « Cuisinons ensemble » pour la période financière du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

D'octroyer comme suit le 10 000 \$ remboursé : 6 000 \$ à Femmes du monde pour la bonification de son projet « Femmes et autonomie comme réponse à l'exclusion » et 4 000 \$ au Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc. pour la bonification de son projet « Soutenons les secteurs défavorisés du quartier Notre-Dame-de-Grâce ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1140794036

ANTIALES DU MARA

CONVENTION D'OCCUPATION INTÉRIMAIRE - 6600, AVENUE VICTORIA

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser la signature d'une convention d'occupation intérimaire pour les locaux destinés à l'arrondissement dans l'édifice situé au 6600, avenue Victoria à Montréal pour la période du 15 novembre 2014 à la date de signature de l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal, pour ces mêmes locaux, pour un montant d'au plus 221 \$ par jour et autoriser à payer cette dépense à même les sommes résiduelles affectées au projet de construction de cet édifice.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1140794042

RÉSOLUTION CA14 170425

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - LOISIRS SPORTIFS CDN-NDG

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière ponctuelle de 12 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, à Loisirs sportifs Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour le soutien d'initiatives en lien avec la *Politique en faveur des saines habitudes de vie de l'arrondissement*.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1140794041

RÉSOLUTION CA14 170426

AVENANT À LA CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - FÉDÉRATION CJA (2000)

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand



D'autoriser la signature d'un avenant à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Fédération CJA (2000) et le versement d'une contribution non-récurrente de 150 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, à cet organisme.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1140794044

RÉSOLUTION CA14 170427

CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 2 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'approuver la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire Mountain Sights pour la réalisation de la suite du projet « Intégration des personnes immigrantes par le bénévolat en milieu communautaire multiculturel » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 12 000 \$, toutes taxes incluses si applicables.

D'approuver la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation de la suite du projet « Une intégration à visage humain » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 18 000 \$, toutes taxes incluses si applicables.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1140794022

M. Russell Copeman s'absente. M. Marvin Rotrand prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.

RÉSOLUTION CA14 170428

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCENV



Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

D'approuver la signature d'une convention entre l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et la Société Environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour réaliser un projet visant une gestion humanitaire et environnementale des biens disposés en bordure de rue lors d'une éviction, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

D'octroyer une contribution financière de 100 000 \$ et de constituer une réserve de 17 000 \$ pour les évictions dépassant le nombre d'évictions initialement prévu (100).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1144795001

RÉSOLUTION CA14 170429

CONVENTION ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - SOCENV ET PRÉVENTION CDN-NDG

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

D'accorder les contributions financières aux organismes suivants dans le cadre du programme Éco-quartier :

Organisme Contribution annuelle 2015

Société environnementale de Côte-des-Neiges 90 000 \$ Prévention Notre-Dame-de-Grâce 72 500 \$

D'autoriser à cet effet le Directeur des travaux publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à signer les conventions avec la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) et Prévention NDG, pour la période débutant au mois de janvier 2015 (date de la signature de la convention) jusqu'au 30 juin 2015.

D'imputer cette dépense pour 2015 :

Imputation: 2406.0010000.300717.04349.61900.016207

Montant: 162 500 \$

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1144795002



RÉSOLUTION CA14 170430

CONTRAT - LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. - PARC NELSON-MANDELA

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc.. le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un terrain mutifonctionnel au parc Nelson-Mandela, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-14-AOP-DAI-032.

D'autoriser une dépense à cette fin de 513 919,58 \$, avant taxes, pour un total de 590 879,04 \$, incluant toutes les taxes applicables et comprenant les contingences au montant de 27 042,10 \$, taxes incluses et les incidences au montant de 22 995 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

DE DEMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL:

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1143942004

RÉSOLUTION CA14 170431

SÉANCES DU CA - CALENDRIER 2015

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'approuver tel que soumis le calendrier des séances ordinaires et les lieux des séances ordinaires et extraordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2015.



Dates	Lieux
Lundi 12 janvier	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 9 février	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 9 mars	Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce 6445, avenue de Monkland
Lundi 13 avril	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 4 mai	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 1 ^{er} juin	Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce 6445, avenue de Monkland
Lundi 22 juin	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 10 août	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Mardi 8 septembre	Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce 6400, avenue de Monkland
Mercredi 7 octobre	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 2 novembre	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 7 décembre	Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce 6400, avenue de Monkland

Les séances extraordinaires se tiennent habituellement à la salle de réunion du bureau d'arrondissement situé au 5160, boulevard Décarie ou au Centre de conférence Gelber de la Fédération CJA (Maison Cummings) au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1144570010

RÉSOLUTION CA14 170432

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2014 » joint au sommaire décisionnel.



D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1140639001

RÉSOLUTION CA14 170433

FRAIS DE PARC - 5563-5567, RUE SAINT-JACQUES

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'accepter la somme de 5 920 \$ à des fins de frais de parc, équivalent à 10 % de la valeur réelle du lot 2 608 248, situé aux 5563–5567, rue Saint-Jacques, pour l'identification d'un lot ayant front sur la rue Saint-Jacques, que le propriétaire du terrain doit payer à l'arrondissement pour se conformer à l'article 3 du *Règlement relatif à la délivrance de certain permis de construction (02-065).*

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1140684001

RÉSOLUTION CA14 170434

AVIS DE MOTION

M. Marvin Rotrand donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) visant à additionner des pénalités advenant le non-respect d'une disposition liée à une résolution ou une décision déléguée approuvée en vertu de son titre VIII (PIIA).

40.03 1141462013

RÉSOLUTION CA14 170435

AVIS DE MOTION



M. Marvin Rotrand donne un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'autoriser les établissements cultuels sous le niveau du rez-de-chaussée dans les secteurs de commerce des catégories C.2 et C.4.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA14 17238

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA14 17238 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'autoriser les établissements cultuels sous le niveau du rez-de-chaussée dans les secteurs de commerce des catégories C.2 et C.4, puis de mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1141462017

RÉSOLUTION CA14 170436

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA14 17237

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2014, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA14 17237 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de confirmer la présence d'un lieu de culte au 3737, de l'avenue Van Horne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1141378003

RÉSOLUTION CA14 170437

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA14 17239



ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA14 17239 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1142077007

RÉSOLUTION CA14 170438

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA14 17240

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA14 17240 sur les tarifs (exercice financier 2015).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1144570011



ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA14 17241

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA14 17241 modifiant le Règlement sur la propreté (RCA08 17155).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1141371007

RÉSOLUTION CA14 170440

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA14 17242

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA14 17242 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 5100, boulevard De Maisonneuve Ouest à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1141462015



ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14 17243

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA14 17243 autorisant un emprunt de 3 638 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1142077010

RÉSOLUTION CA14 170442

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14 17244

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA14 17244 autorisant un emprunt de 1 873 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1142077011



Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

RÉSOLUTION CA14 170443

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14 17245

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA14 17245 autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobiliers pour le centre culturel NDG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1142077012

RÉSOLUTION CA14 170444

INDEMNITÉ COMPENSATOIRE - CHEF DE DIVISION BUREAU TECHNIQUE

ATTENDU QUE dans la foulée de l'adoption par le comité exécutif du *Plan quinquennal de main-d'œuvre 2014*–2018 (résolution CE14 0487) et compte tenu de l'importance stratégique de l'activité circulation sur son territoire, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a procédé à une réorganisation de la structure des postes (décision déléguée 2142737008);

ATTENDU QUE cette réorganisation implique notamment l'abolition du poste de chef de division Études techniques et la cessation d'emploi de son titulaire;

ATTENDU QUE conformément à l'article 16.2 des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (résolutions CE13 1651 et CE14 0813) le cadre qui occupait le poste de chef de division Études techniques a droit à une indemnité compensatoire représentant six mois de salaire.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen



D'autoriser le versement d'une indemnité compensatoire jusqu'à concurrence de 50 000 \$, au titulaire du poste de chef de division Études techniques, à la suite de l'abolition de ce poste.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1144535011

RÉSOLUTION CA14 170445

RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET APPEL DE CANDIDATURES - CCU

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

De renouveler le mandat de madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côtedes-Neiges, à titre de membre titulaire et présidente du comité consultatif d'urbanisme, et de monsieur Lionel Perez, conseiller du district de Darlington, à titre de membre suppléant et président substitut du comité consultatif d'urbanisme, du 7 décembre 2014 au 7 décembre 2015, et autoriser le lancement d'un appel de candidatures pour le comblement de trois postes de membre suppléants.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1143930004

RÉSOLUTION CA14 170446

DÉPÔT - RAPPORT DE LA VENTE DE VÉHICULES

M. Russell Copeman dépose le rapport de la vente de véhicules, ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage, à l'encan de la compagnie *Ritchie Brothers Auctioneers* pour les mois de mai et septembre 2014, pour un montant net total de 5 284,31 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

60.01 1140896023



DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - OCTOBRE 2014

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2014.

60.02 1144535010

RÉSOLUTION CA14 170448

MOTION - ÉTUDE DE CIRCULATION

ATTENDU QUE le programme du concours de design urbain pour le réaménagement du secteur Namur—Jean-Talon Ouest produit par le Bureau du design de la Ville de Montréal et l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, précise que le projet doit se faire selon l'approche du *Transit Oriented Development* (TOD) qui s'oppose à l'approche du *Car Oriented Development* (COD);

ATTENDU QUE ce programme énonce également les objectifs de l'arrondissement à l'égard du projet, notamment « réduire la surface dédiée à l'automobile et ses impacts négatifs sur l'utilisation de l'espace public collectif », « exploiter la facilité d'accès au transport en commun et l'attractivité du secteur par sa localisation privilégiée dans la métropole » et « favoriser les déplacements en transport actif »;

ATTENDU QUE, dans ce même programme, il est proposé d'interdire l'accès aux voitures sur l'avenue Victoria entre les rues Jean-Talon Ouest et Buchan en stipulant que « la traversée piétonne de l'intersection de la rue Jean-Talon Ouest et de l'avenue Victoria, très achalandée notamment par des écoliers, devrait être la plus sécuritaire et agréable possible »;

ATTENDU QUE le projet de la firme *Catalyse urbaine architecture et* paysages, lauréat du concours de design urbain, proposait la fermeture de l'avenue Victoria au nord de Jean-Talon afin de créer une promenade piétonne;

ATTENDU QUE la valeur foncière d'une propriété varie grandement en fonction de la qualité du voisinage dans lequel elle s'insère;

ATTENDU QUE les résidents du Triangle ont récemment été informés que la fermeture de l'avenue Victoria à la circulation automobile est désormais remise en question;

ATTENDU QUE différents intervenants ont émis des réserves quant à la fermeture potentielle de l'avenue Victoria lors des consultations sur le secteur Namur—Jean-Talon Ouest tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en 2009;

ATTENDU QUE dans son rapport de consultation publique sur le projet, l'OCPM recommande qu'une étude de circulation soit réalisée afin d'évaluer les impacts des modifications envisagées dans le plan d'aménagement et notamment les impacts dus à la fermeture de la rue Victoria sur l'accès aux commerces.



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce octroie un contrat à une firme d'experts-conseils compétente en la matière afin de réaliser une étude de circulation évaluant les impacts d'une éventuelle fermeture, complète ou partielle, de l'avenue Victoria.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Peter McQueen et Lionel Perez votent en faveur de la proposition.

Le maire d'arrondissement Russell Copeman et le conseiller Marvin Rotrand votent contre la proposition.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

65.01 1143571024

RÉSOLUTION CA14 170449

MOTION - PÉRENNITÉ DES CLD ET CDEC

ATTENDU QUE depuis près de 30 ans, la Ville de Montréal et les arrondissements collaborent avec des organisations ayant pour mandat de soutenir le développement économique local;

ATTENDU QUE Montréal compte sur la présence de huit centres locaux de développement (CLD) et de dix corporations de développement économique communautaire (CDEC) qui réalisent le mandat de soutien au développement économique local;

ATTENDU QUE les CLD s'inscrivent dans une évolution historique d'un développement économique endogène basé sur plus de cinquante ans d'histoire alors qu'apparaissait la profession de commissaire industriel;

ATTENDU QUE les CLD et les CDEC sont des organismes de terrain bien imprégnés des réalités et besoins de leur territoire et qu'ils ont développé une expertise de pointe, dans l'accompagnement et le soutien des entrepreneurs;

ATTENDU QUE les CLD et les CDEC sont gouvernées par des conseils d'administration imputables qui regroupent des élus locaux, ainsi que des représentants des milieux institutionnel, communautaire, syndical et des affaires pour veiller à l'utilisation optimale des ressources et pour permettre l'essor économique de Montréal et la création d'emplois;

ATTENDU QUE les plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi (PALÉE) préparés par les CDEC et les CLD sont dûment approuvés par les arrondissements;



ATTENDU QUE le modèle des CDEC est une innovation montréalaise qui existe depuis plus de 30 ans et qui est reconnue à l'échelle internationale, notamment à Métropolis, qui en fait la promotion;

ATTENDU QUE le conseil municipal a résolu à l'unanimité son soutien à la mission des CDEC et des CLD lors des séances du 22 février 2010 et du 22 novembre 2010;

ATTENDU QUE les CDEC et CLD peuvent compter sur des équipes de professionnels aguerris qui misent sur la souplesse, la capacité d'adaptation, l'innovation et l'efficacité pour répondre aux besoins des entrepreneurs de demain et des entreprises existantes et que les entreprises ayant bénéficié de leurs services ont un taux de survie de 85% après 5 ans d'existence;

ATTENDU QU'il existe un flou présentement sur la continuité des organismes CLD et CDEC et de l'intégralité de leur territoire respectif sous l'impulsion d'une vaste réorganisation gouvernementale et de l'annonce du transfert de cette responsabilité vers la Ville de Montréal:

ATTENDU QUE les CLD et CDEC ont déjà vu leur budget amputé de 10% pour l'année 2014-2015;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

Que la Ville de Montréal préserve la structure locale des CLD et des CDEC sur son territoire.

Que les arrondissements soient toujours impliqués dans l'adoption des plans d'action locaux de l'économie et de l'emploi des CLD et CDEC.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1143571025

RÉSOLUTION CA14 170450

MOTION - ÉTUDE DE CIRCULATION - SECTEUR LE TRIANGLE

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de conversion du secteur industriel connu sous le nom Namur–Jean-Talon en un secteur résidentiel connu sous le nom Le Triangle, la possibilité de fermer l'avenue Victoria au nord de Jean-Talon a été un des scénarios envisagés;

ATTENDU QUE l'OCPM a noté très clairement dans son rapport qu'il avait reçu une forte opposition à la proposition de fermeture de l'avenue Victoria au nord de Jean-Talon notamment de la part de résidents de l'avenue Mountain Sights, de résidents du district de Snowdon de même que de la part de commerçants du secteur;



ATTENDU QUE dans les années qui ont suivi le dépôt du rapport de l'OCPM, plusieurs plaintes ont été enregistrées de la part de résidents du développement Le Triangle particulièrement ceux résidant au projet Rouge à l'effet que l'avenue Victoria n'ait pas été fermée, de même que de nombreuses objections à la fermeture de l'avenue Victoria provenant de résidents des rues situées à l'est du Triangle;

ATTENDU QUE l'OCPM a recommandé de procéder à une étude de la circulation dans le secteur Le Triangle et ses environs ainsi qu'à une analyse des impacts de la fermeture de l'avenue Victoria;

ATTENDU QUE le bureau technique de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a procédé à des travaux préliminaires afin d'établir des scénarios quant aux flux de circulation et aux investissements nécessaires en matière d'infrastructures advenant la fermeture de l'avenue Victoria:

ATTENDU QUE la Direction de l'arrondissement a récemment informé le conseil que les services d'urgence s'opposent à la fermeture de l'avenue Victoria;

ATTENDU QU'en raison des unités de logement supplémentaires qui sont ajoutées au Triangle, une étude de la circulation sur les rues Jean-Talon et de la Savane serait utile afin d'assurer un développement harmonieux de ce secteur;

ATTENDU QUE Le Triangle est considéré comme un projet majeur sous l'autorité de la Ville centre qui a prévu un budget de 34,9 M\$ pour les travaux d'infrastructures dans le secteur tel qu'indiqué dans le Programme triennal d'immobilisations 2015–2017;

ATTENDU QUE la vision de développement de l'arrondissement vise à favoriser les transports publics et actifs dans le secteur, notamment une circulation piétonne sécuritaire vers les pôles d'emplois ou de services, et les stations de métro;

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement de l'intersection Victoria et Jean-Talon Ouest incluront la possibilité d'un virage à gauche sur la rue Jean-Talon Ouest (vers le boulevard Décarie) en provenance de l'avenue Victoria vers le nord;

ATTENDU QU'il est présentement évalué de maintenir des voies de circulation sur l'avenue Victoria destinées aux services d'urgence ainsi qu'à la desserte locale du secteur;

ATTENDU QUE la proposition sur laquelle travaille l'arrondissement prévoit l'aménagement des rues Paré et Buchan à double sens;

ATTENDU QUE la rue Buchan soit aménagée selon le concept de rue partagée.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce demande à la Ville centre de produire une étude de la circulation du secteur Le Triangle analysant les aspects suivants :

- Les impacts de la fermeture de l'avenue Victoria au nord de la rue Jean-Talon incluant le flux de circulation sur les rues Jean-Talon et de la Savane;
- Les impacts de la fermeture de l'avenue Victoria aux intersections majeures tels que le boulevard Décarie et la rue Jean-Talon;



- Les impacts de la fermeture de l'avenue Victoria sur les services d'urgence;
- Les impacts de la fermeture de l'avenue Victoria sur le transport en commun;
- Les impacts d'aménagement de l'avenue Victoria avec le maintien des voies de circulation destinées aux services d'urgence ainsi qu'à la desserte locale versus la fermeture complète de cette rue sur :
 - · la sécurité des piétons dans le secteur et aux abords des intersections des rues;
 - la circulation aux abords des intersections majeures telles que Décarie, Jean-Talon Ouest;
 - · la circulation sur les rues Jean-Talon Ouest et de la Savane:
 - · les services d'urgence;
 - · le transport collectif.

Que le coût de cette étude de circulation soit assumé entièrement par la Ville centre.

Le maire d'arrondissement Russell Copeman et les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent en faveur de la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et le conseiller Peter McQueen votent contre la proposition.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

65.03 1144570012

RÉSOLUTION CA14 170451

MOTION - ZONE DE STATIONNEMENT DISTINCTE (SAINTE-JUSTINE)

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

De retirer de l'ordre du jour la motion portant sur la création d'une zone de stationnement distincte autour du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

Un débat s'engage.

LE RETRAIT DE LA MOTION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

65.04 1143571026

MITTALES DU MA PRA

MOTION - FÉLICITATIONS AUX CARABINS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE c'est la première fois que les Carabins, le club de football de l'Université de Montréal, sont présents à la grande finale du football universitaire canadien:

ATTENDU QUE les Carabins de l'Université de Montréal ont remporté la première Coupe Vanier de leur histoire;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal est une institution majeure sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame de-Grâce;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a adopté une politique ainsi qu'un plan d'action en faveur des saines habitudes de vie dont l'un des volets est la promotion d'un mode de vie physiquement actif, notamment en faisant connaître les réalisations sportives de citoyens ou institutions de l'arrondissement ;

ATTENDU QUE les Carabins de l'Université de Montréal sont les nouveaux champions de la Coupe Vanier.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

Lionel Perez, Peter McQueen, Magda Popeanu

Que le conseil d'arrondissement félicite toute l'équipe pour leur exploit.

Un débat s'engage.

65.05 1143571028

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CA14 170453

Mme Magda Popeanu déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question. Elle quitte son siège le temps des délibérations et de la mise aux voix.

MOTION - COMMISSION SCOLAIRE

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation du gouvernement du Québec, M. Yves Bolduc, a annoncé le possible transfert des élèves de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE cette commission scolaire dessert actuellement que 43 000 élèves et doublerait ses effectifs en passant à plus de 90 000 élèves;

ATTENDU QUE les citoyens de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ont des besoins particuliers (immigration, classe de francisation, indice de défavorisation) et que la Commission scolaire de Montréal a développé une expertise réelle dans ces domaines;



ATTENDU QUE le quartier de Notre-Dame-de-Grâce est en développement avec l'arrivée du Centre Universitaire de Santé McGill et qu'une nouvelle école ouvrira contribuant ainsi à la revitalisation du secteur Saint-Raymond;

ATTENDU QUE le territoire de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce est en plein développement avec l'arrivée de nouvelles populations dont des familles à accueillir dans le milieu scolaire (Hippodrome Blue Bonnet, le Triangle), que les discussions entre la CSDM et l'arrondissement vont bon train;

ATTENDU QUE le territoire de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce accueille deux écoles secondaires avec des programmes particuliers qui répondent aux attentes des citoyens de l'arrondissement;

ATTENDU QUE les écoles et organisations sous la responsabilité de la CSDM dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce vivent des caractéristiques de quartiers centraux (densification, homogénéité des populations);

ATTENDU QUE l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce est géographiquement rattaché au centre-ville et permet aux élèves du secondaire de profiter d'un vaste réseau d'écoles et de services accessibles en transport collectif;

ATTENDU QUE les ententes entre l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Damede-Grâce et la CSDM pour l'utilisation de parcs, gymnases, installations en tout genre sont déjà existantes et seraient à renégocier avec une nouvelle commission scolaire;

ATTENDU QUE depuis des années, la CSDM a développé des partenariats avec des groupes communautaires locaux pour qu'ils participent à la mission sociale et éducative de ses écoles à travers des camps de francisation, du sport, du soutien alimentaire, de l'aide aux devoirs, intervenants communautaires-scolaires, etc. et que ce travail, en étroite collaboration avec le milieu, est précieux;

ATTENDU QU'une nouvelle réorganisation signifie une opération longue et complexe pendant laquelle toute l'attention n'est pas portée sur la scolarité des élèves, ce qui ne semble pas rejoindre l'objectif d'amener une meilleure qualité de services aux élèves.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

De demander au ministre de l'Éducation M. Yves Bolduc de bien vouloir confirmer qu'il tiendra compte des demandes de l'arrondissement quant à l'avenir de la Commission scolaire de son territoire, soit :

- de ne pas transférer le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce sous la responsabilité d'une autre commission scolaire;
- de considérer les besoins particuliers du milieu scolaire du territoire de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

D'envoyer cette résolution au ministre de l'Éducation M. Yves Bolduc ainsi qu'à la députée de Notre-Dame-de-Grâce, Mme Kathleen Weil et au député de D'Arcy-McGee, M. David Birnbaum, au député de Mont-Royal, M. Pierre Arcand et à la députée d'Outremont, Mme Hélène David.

Le maire d'arrondissement Russell Copeman et les conseillers Lionel Perez et Peter McQueen votent en faveur de la proposition.

Le conseiller Marvin Rotrand vote contre la proposition.



Un débat s'engage.	
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ	
65.06 1143571027	
RÉSOLUTION CA14 170454	
ORDONNANCE - ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX TAXIS	
Il est proposé par Russell Copeman	
appuyé par Peter McQueen	
D'édicter une ordonnance selon les modalités suivantes :	
 De retirer la zone de stationnement réservée en tout temps aux taxis longueur approximative de 37.4 m (6 places), située sur le côté sud du bo De Maisonneuve, juste à l'ouest de l'avenue Marlowe; 	
 De retirer une zone de stationnement limitée à 2 heures, de 8 h à 16 h, orau vendredi, d'une longueur approximative de 55.8m (6 places) située sur Est de l'avenue Vendôme, juste au nord du boulevard De Maisonneuve; 	
 D'installer une zone de stationnement réservée en tout temps au (6 places), sur le côté Est de l'avenue Vendôme, sur une distance d' 55.8m, juste au nord du boulevard De Maisonneuve; 	
De conserver toute autre réglementation en vigueur.	
Un débat s'engage.	
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
70.01 1146373015	
L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.	
La séance est levée à 22 h 50.	
Russell Copeman Geneviève Reeves Le maire d'arrondissement La secrétaire d'arrondissement	



Les résolutions CA14 170414 à CA14 170454 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une

